

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
du Conseil Municipal du 15 Novembre 2018

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :

- Fixant les prix de remplacement du matériel mis à la disposition des associations, en cas de non restitution ou de destruction.
- Fixant le tarif horaire relatif aux prestations techniques réalisées par la ville pour le compte de la Souris Verte à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Fixant les tarifs de location pour la mise à disposition par la ville de toilettes sèches mobiles.
- Fixant le tarif horaire de la garderie pour « ma p'tite garderie de centre-ville ».

⇒ À l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :

- Avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, pour des opérations d'échanges de conditions d'intérêts.

⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société Pierre LAMBERT, pour la réfection des toilettes de l'école maternelle Louis Pergaud.
- Avec le groupement SEA société d'Expertise et d'Accompagnement/SAS PROTECTAS, pour une mission d'expertise suite aux événements climatiques du 28 mai dernier.
- Avec la Société AB SECURITE, pour l'installation d'un système de sécurité incendie (alarme) à la Basilique Saint-Maurice.

- Avec les Sociétés AB SECURITÉ, MENIL RENOV, ID VERDE, PASQUEREAU, SNEE et EIFFAGE ENERGIE, pour divers travaux de sécurisation dans les écoles.
- Avec la Société ACCORSI Jonathan et Frères, pour des travaux d'aménagement de bureaux à l'Hôtel de Ville.
- Avec la Société ENGIE COFELY, pour la remise en fonctionnement de la chaufferie de l'ancienne Trésorerie rue d'Ambrail, suite à un sinistre.
- Avec la Société JOST, pour le remplacement de vitres et de couvertures des serres de production florale.
- Avec les Sociétés TECHNOMAG/ACTUEL PHARM et PORTALP, pour des travaux d'aménagement de l'accueil au Centre Communal d'Action Sociale.
- Avec le Cabinet CLERGET, pour la réalisation d'un plan topographique de la rue de la Quarante Semaine.
- Avec la Société IPE AIR, pour des travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture terrasse de la Maison des Sports.
- Avec la Société HENRY, pour la fourniture de corbeilles à papiers.
- Avec la Société LES PEINTURES RÉUNIES, pour des travaux de ravalement d'une façade au Musée de l'Image.
- Avec la Société LES PEINTURES RÉUNIES, pour la pose d'un revêtement de sol au restaurant du groupe scolaire Paul-Emile Victor.
- Avec la Société CLEMENTZ MOTOCULTURE, pour la fourniture d'une tondeuse autoportée.
- Avec la Société BONINI, pour la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement des Rues du Bambois et de Bezonfosse.
- Avec la Société EUROVIA ALSACE-LORRAINE, pour les travaux d'aménagement du parking du Palais de Justice, Rue Lormont, dans le cadre de la requalification du centre historique d'Épinal.
- Avec la Société Mario MAGGIO, pour la réhabilitation d'escaliers au Parc du Château.
- Avec les Sociétés CPIS, Denis LÉONARD et AVENIR TOITURES VOSGES, pour un avenant au marché de travaux pour l'entretien des bâtiments communaux.
- Avec la Société CPIS, pour des travaux d'étanchéité de toiture au stand de tir rue des Forts.
- Avec la Société LEBLANC, pour la fourniture d'illuminations
- Avec la Société TRAPDID-BIGONI, pour un avenant au marché de travaux pour l'enfouissement des réseaux et de requalification de voirie pour la Rue Abel Ferry.

- Avec la Société RAY, pour un avenant au marché de travaux pour le renouvellement des réseaux de la Rue de Laufromont.
- Avec le Groupement URBICUS, SEFIBA, BLD WATERDESIGN, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un espace ludique Places de l'Âtre et Edmond Henry.
- Avec la Société BÂTI 3000, pour un avenant au marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Ambrail.
- Avec l'ADMR, pour une prestation de services pour la garderie du centre-ville d'Épinal.

⇒ A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :

- Au profit du Comité d'Initiative des Quartiers de l'Ouest Spinalien, pour la mise à disposition de locaux à la Maison de Courcy sise 1, Rue Marvingt.
- Au profit de l'Association « Zinc Grenadine », pour la mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, Rue du Général Haxo.

⇒ À la création, modification ou suppression de régies comptables (alinéa 7°) :

- Pour l'abrogation de la régie d'avances de la Direction Générale des Services.
- Pour la création d'une régie de recettes dans le cadre de la mise en œuvre de « ma p'tite garderie du centre-ville ».

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Avec la SCP SYNERGIE AVOCATS, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de l'affaire Commune Epinal/C SAHRAOUI.
- Avec la SCP GASSMANN, PEPE et GILLES, pour le règlement d'honoraires pour la réalisation d'un état des lieux dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'ancien LIDL pour la semaine fédérale de cyclotourisme.

⇒ À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour les travaux de réfection de la route de Jouxey et de la rue Léon Blum.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

2/1 – Avenant à la maîtrise d’ouvrage déléguée de l’Opération Programmée de l’Amélioration de l’Habitat et du Renouvellement Urbain

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’avenant n° 1 à la convention de maîtrise d’ouvrage déléguée de l’OPAH-RU relatif à la participation financière de la Communauté d’Agglomération d’Épinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

2/2 – Convention opérationnelle d’intervention tripartite avec Action Logement

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention opérationnelle d’intervention tripartite avec Action Logement et la Communauté d’Agglomération d’Épinal visant à valoriser la restructuration d’immeubles stratégiques en centre-ville, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

2/3 – Communauté d’Agglomération d’Épinal

2/3.1 – Projet de schéma de mutualisation des services

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de schéma de mutualisation des services avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal.

2/3.2 – Conventions de mutualisation des services

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les conventions de mutualisation des services avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes, et tout document y afférent.

2/3.3 – Transfert de la compétence « contribution au budget du Service Départemental d’Incendie et de Secours »

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le transfert de la compétence relative à la contribution financière au budget du Service Départemental d’Incendie et de Secours.

2/4 – Comptes rendus annuels de la ZAC de Laufromont

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les comptes rendus annuels de la ZAC de Laufromont établis par la SOLOREM, concessionnaire de la zone, pour les années 2016 et 2017.

2/5 – ZAC de Courcy

2/5.1 – Comptes rendus annuels

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les comptes rendus annuels de la ZAC de Courcy établis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, concessionnaire de la zone, pour les années 2016 et 2017.

2/5.2 – Avenant à la concession d'aménagement

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 7 à la concession d'aménagement avec la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, destiné à proroger la durée de cette dernière jusqu'au 31 décembre 2020, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

2/6 – Délégation des services publics locaux

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication des rapports annuels d'activité de l'exercice 2017 relatifs à l'exploitation des services publics locaux délégués suivants :

2/6.1 – Le crématorium

2/6.2 – La restauration scolaire et municipale

2/6.3 – L'exploitation touristique et fluviale du Port d'Épinal

2/6.4 – La distribution de gaz naturel

2/6.5 – Le chauffage urbain

2/6.6 – La gestion du stationnement payant

2/6.7 – L'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

2/7 – Avenant n° 10 à la convention de délégation de service public du stationnement payant

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 10 à la convention de délégation du service public du stationnement payant avec la Société Q-PARK relatif à la pérennisation du dispositif accordant 20 minutes gratuites sur voirie, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

2/8 – Avenant au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif avec la Société SUEZ relatif à l'ajustement du périmètre du contrat, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

2/9 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de l'Association « Les Croqueurs de Pommes » pour la mise en place d'un verger.

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 – Décision Modificative

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la décision modificative au budget consistant à divers ajustements de fin d'année et notamment d'écritures comptables.

3/2 – Neutralisation des amortissements

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la neutralisation des amortissements.

3/3 – Fixation des participations définitives entre budgets annexes TVA et budget principal au titre de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la fixation des participations définitives entre budgets annexes TVA et budget principal au titre de l'exercice 2018.

3/4 – Garantie d'emprunt de la commune d'Épinal au profit de la société SCI Groupe SOS Séniors

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le maintien de la garantie consentie au profit de la société SCI Groupe SOS Séniors, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

3/5 – Suspension de pénalités

Le Conseil Municipal est appelé à accorder la suspension des pénalités à la Société TOUT'IMMO consécutive à un report de recouvrement, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

3/6 – Transfert du budget Forêt

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le transfert du Budget annexe Forêt au Budget Principal.

3/7 – Dissolution du budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la dissolution du Budget annexe assainissement.

3/8 – Vote du Budget Primitif 2019

3/8.1 – Reprise sur la provision constituée pour réduction des aides publiques reçues

3/8.2 – Budget Principal

Budgets Annexes :

3/8.3 – Budget T.V.A. – Gestion des Salles

3/8.4 – Budget T.V.A. – Locations Commerciales

3/8.5 – Budget T.V.A. – Eau

4 – AFFAIRES TECHNIQUES

4/1 – Constitution d'un fonds de concours

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la constitution d'un fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, fixant la participation de la Ville pour la création d'un giratoire sur la RD11, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

4/2 – Entretien des espaces verts de la Préfecture des Vosges

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention relative à une prestation d'entretien des espaces verts de la Préfecture des Vosges, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

4/3 – Avenant de prolongation de délai pour la fourniture d'énergie

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention relative au contrat de fourniture d'énergie avec Electricité De France, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES

5/1 – Forêts communales : Etat d'assiettes des coupes de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2019 et la désignation de produits de l'exercice 2019 en Forêts communales d'Épinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

5/2 – Cessions

5/2.1 – Centre Hospitalier Emile Durkheim

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de la parcelle communale cadastrée AZ566 d'une contenance de 2.647 m², au profit du Centre Hospitalier Emile Durkheim, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

5/2.2 – SEBL au profit des Constructeurs du Bois

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification des conditions de cessions de terrains par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain au profit des Constructeurs du Bois, portant sur l'échelonnement du prix d'acquisition, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

5/3 – Société d'Économie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa Région

5/3.1 – Rapport d'activité

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication du rapport d'activité 2017 de la Société d'Économie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa région.

5/3.2 – Entrée au capital de la Société QWANT

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la Société d'Économie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa région à entrer au capital de la Société QWANT, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

6/1 – Versement de subventions

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations et organismes suivants :

6/1.1 – Subvention dans le cadre de la Fête du Sport

- Association Ambition Spinalienne Omnisports Insertion, pour un montant de 3.000 €.

6/1.2 – Subventions dans le cadre des trophées citoyens aux organismes suivants :

- France Bénévolat, associé à l'Association Jeunesse et Cultures, pour un montant de 5.000 € dédié au 1^{er} prix pour le projet « Le bénévolat forme la jeunesse » ;
- SAS Football, associé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Épinal pour un montant de 2.500 € dédié au 2^{ème} prix pour le projet « Votre sécurité est notre priorité » ;
- France Parkinson 88, associé à l'Association Ambition Spinalienne Omnisports Insertion, pour un montant de 2.200 € dédié au 2^{ème} prix (ex-aequo) pour le projet « activités physiques et maladie de Parkinson ».

7 – AFFAIRES SCOLAIRES

7/1 – Versement de subventions aux coopératives scolaires

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires d'Épinal pour un montant total de 64.742 € pour l'année 2019.

7/2 – Convention d'objectifs avec l'ODCVL

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'objectifs avec la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs Office des Centres de Vacances et de Loisirs (SCIC - ODCVL) précisant les prix de journée des classes nature 2019 et fixant la participation de la Ville d'Épinal.

8 – ANIMATION ET PROMOTION

8/1 – Versement de subventions

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès au profit des associations spinaliennes suivantes :

- Ligue contre le cancer, pour un montant 1.344 € pour l'organisation d'une cérémonie de remerciements, qui s'est tenue le 23 novembre 2018 ;
- Société d'Aviculture Vosgienne, pour un montant de 5.847 € pour l'organisation du salon du petit élevage, qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2018.

9 – AFFAIRES CULTURELLES

9/1 – Atelier Jean-Paul Marchal

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention dans le cadre de l'installation de l'atelier d'imprimerie « Jean-Paul Marchal » au Musée de l'Image, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

10 – AFFAIRES SOCIALES

10/1 – Adhésion à l'Association de la Croix Rouge Française

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion de la Ville d'Épinal à l'Association de la Croix Rouge Française, et de porter le montant de la participation annuelle à 200 €.

10/2 – Avenant à la convention d'objectifs avec le centre d'activités Léo Lagrange

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue pour la période 2017-2019 avec le Centre d'activités Léo Lagrange, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

10/3 – Régie des Quartiers d'Épinal

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec la Régie des Quartiers d'Épinal et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

10/4 – Convention avec le Conseil Départemental des Vosges et l'association Jeunesse et Cultures

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec le Conseil Départemental des Vosges et l'association Jeunesse et Cultures, relative aux contributions respectives des contractants pour la mise en place des actions de prévention spécialisée pour l'année 2019, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

10/5 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention à l'association Jeunesse et Cultures pour l'organisation des Ateliers Manuels Pédagogiques 2018.

11 – PERSONNEL

11/1 – Convention relative à la Médecine du travail

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec la société Ensemble Pour la Santé Au Travail (EPSAT) pour la mise à disposition d'un service de médecine du travail, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

11/2 – Remise gracieuse

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la remise gracieuse sollicitée par les héritiers d'un agent décédé, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

11/3 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la modification du tableau des effectifs.

11/4 – Déplacement des élus

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la liste des élus bénéficiant d'un remboursement au titre de leurs déplacements spéciaux.